



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### Budget participatif : c'est vous qui décidez !

**Mérignac souhaite donner la parole aux habitants et renforcer les instances de démocratie locale existantes. Avec le budget participatif, les habitants peuvent imaginer et proposer des projets qui répondent à leurs besoins quotidiens. Les Mérignacais pourront déposer leurs idées de projets du 15 janvier au 28 février puis voter pour les projets de leur choix du 6 au 26 mai. Afin de présenter les modalités de ce nouveau dispositif une soirée de lancement est prévue le 14 janvier.**

A Mérignac, vingt conseils de quartier ont lieu tous les ans (2 conseils par an et par quartier), Alain Anziani, organise également des rencontres avec les habitants au pied des résidences ou à l'Hôtel de ville.

En complément de ces instances de démocratie locale et de ces temps de rencontre, la Ville souhaite donner davantage de moyens aux habitants pour réaliser leurs projets via un budget participatif.

Cette démarche permet de :

- Favoriser la participation des Mérignacais, créer du lien social et sensibiliser à la citoyenneté.
- Faire émerger des projets répondant aux besoins des habitants pour un quotidien plus agréable.
- Renforcer la transparence de l'action publique en permettant une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ville par ses habitants.

Ainsi, une partie du budget d'investissement de la Ville est fléché vers la réalisation de projets proposés par des Mérignacais ou des personnes qui exercent leur activité professionnelle à Mérignac. Pour 2019, ce budget s'élève à 200 000 €.

Chaque projet retenu devra être d'intérêt général, concerner le domaine public et ne pas dépasser 50 000 euros.

Les Mérignacais pourront ensuite voter pour leurs projets préférés (possibilité de voter pour trois projets).

### **Le budget participatif se déploiera en 4 étapes :**

- Du 15 janvier au 28 février 2019 : appel à projets.
- Mars : analyse de la faisabilité des projets par les services de la ville (réalisation, délais et coût estimé).
- Avril : réunion d'examen des projets par le Comité des Projets (composé d'élus, d'habitants, d'acteurs du territoire) pour sélectionner les projets soumis au vote.
- Du 6 au 26 mai : vote des habitants pour les projets de leur choix.

### **Tout savoir sur le budget participatif : soirée de lancement le lundi 14 janvier à 18h30**

En présence d'Alain Anziani, Maire de Mérignac, Alain Charrier, conseiller municipal délégué au budget participatif, Jessica Brandler, Docteure en Sociologie, Antoine Bézard, Fondateur du site internet [lesbudgetsparticipatifs.com](http://lesbudgetsparticipatifs.com), Véronique Mathieu, adjointe au Maire de Billère en charge de la démocratie locale et de la vie associative et Frédéric Mazodier, adjoint au maire de Billère en charge de l'ESS, environnement, transition énergétique et gestion de l'eau.

Soirée animée par Medhi Hazgui, sociologue.

*Maison des associations, 55 avenue du maréchal de Lattre de Tassigny.*

***Plus d'infos sur [budgetparticipatif.merignac.com](http://budgetparticipatif.merignac.com)***